

Erratum

Veillez prendre note qu'une erreur s'est produite lors de la publication de l'Annexe 1 (Dépôt de documents d'information) à la section 6.11 du bulletin du 10 septembre 2010 (Vol. 7, n° 36). Cette annexe affichait le même contenu que l'Annexe 1 qui a été publiée dans la section 6.11 du bulletin du 3 septembre 2010 (Vol. 7, n° 35).

En conséquence, l'Annexe 1 de la section 6.11 du bulletin du 17 septembre 2010 (Vol. 7, n° 37) présente exceptionnellement les dépôts de documents d'information en date du 10 septembre 2010 et du 17 septembre 2010.